

## *Communiqué de presse*

### **Un parc public provisoire au centre de Pully**

Un terrain situé au cœur de Pully devient un parc public dans l'intervalle de la construction d'un bâtiment à vocation multiple.

La parcelle communale N°11 entre la Gare et la Clergère a été aménagée en parc provisoire. Cette parcelle fait partie du plan de quartier Clergère-Gare qui permettra, à terme, la construction d'un bâtiment d'affectation mixte comportant commerces, bureaux et logements.

Dans l'attente de cette future réalisation, la Municipalité a décidé d'ouvrir l'accès de cette parcelle en y aménageant à moindres frais un parc public. La conception de cet ouvrage a été confiée à l'entité Parcs et Promenades de la Ville de Pully.

Les arbres existants ont été préservés, des bancs et des tables de pique-nique ont été installés ainsi que divers jeux pour enfants. Une petite scène prend place au cœur du site et pourra notamment être investie par divers événements artistiques. L'accessibilité au parc est garantie par un petit chemin de copeaux.

Cet aménagement perdurera jusqu'à la réalisation du bâtiment précité, au plus tôt à l'horizon 2020.

Pully, le 16 novembre 2017 - La Municipalité

Annexe: photo du parc (© A. Piolino)

***Renseignements complémentaires:***

Ville de Pully - Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Nicolas Leuba, Conseiller municipal - 021 721 31 11